

DEC150032DR05

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Pouyllau et Mme Arianne Allet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3598 intitulée « Humanités Numériques » (HUMANUM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130631INSHS du 30 avril 2013 portant création de l'unité UMS3598 intitulée « Humanités Numériques » (HUMANUM), dont le directeur est M. Marc Renneville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Pouyllau, IR2 et Mme Arianne Allet, IE2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2015

Le directeur d'unité
M. Marc Renneville

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014